



---

# Rapport Activités

## 2015

---



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfecture de Région**  
**Midi Pyrénées**





# SOMMAIRE

## 1. Fonctionnement interne

- Association de Pays
- Mise en place du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Mise en place du conseil de développement territorial
- Elaboration du Projet de Territoire 2015-2020
- Partenariat avec l'ADEFPAT Formation-Développement
- Communication du territoire

## 2. Programmation et nouveau Contrat avec la Région

- Programmation 2015
- Contrat Unique Régional 2015-2018

## 3. Actions thématiques

- Missions habitat – urbanisme
- Plan Climat – Energies

## 4. Le programme Leader

# 1. Fonctionnement interne

- Association du Pays:

Suite à l'Assemblée Générale du 25 juin 2014, qui avait décidé d'engager la démarche pour transformer l'association en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, en application de la loi MAPTAM du 25 janvier 2014, l'Assemblée Générale du 26 mai 2015 à Valence d'Albi a constaté sa dissolution à compter du 1er janvier 2015 et a pris acte du transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations de l'association au Syndicat Mixte du Pôle Territorial.

- Mise en place du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Albigeois et des Bastides, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il a été procédé à la mise en place des instances de décision du nouveau syndicat mixte :

- Installation du comité syndical, élection du Président des vice-présidents et du bureau
- Ouverture du budget, transfert du personnel de l'association de Pays et création des emplois en CDI de droit public
- Vote du budget 2015
- Mise en place d'un règlement intérieur et constitution des commissions permanentes, ouvertes aux membres du nouveau conseil de développement :
  - Commission 1 : « Administration Générale – Finances - Personnel »
  - Commission 2 : « Economie –Tourisme - Emploi/ Formation »
  - Commission 3 : « Agriculture et Circuits courts »
  - Commission 4 : « Habitat – Urbanisme – Aménagement de l'espace »
  - Commission 5 : « Climat – Energie – Environnement »
  - Commission 6 : « Services – Santé - Equipements numériques »
  - Commission 7 : « Culture et Communication »

- Mise en place du Conseil de Développement Territorial

Conformément aux statuts et aux règles de fonctionnement d'un PETR, un nouveau conseil de développement de 44 membres a été mis en place, organisé en deux collèges :

- Acteurs locaux, proposés par les communautés de communes, à raison de 32 personnes, avec une répartition territoriale équilibrée entre les 5 communautés de communes
- Chambres consulaires, organisations syndicales, organismes professionnels et associations qualifiées, à raison de 12 personnes

La liste des membres du conseil de développement territorial a été arrêtée par le comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre.

Le conseil de développement a pu ensuite se constituer en bureau et élire son président et sa vice-présidente.

▪ L'élaboration du Projet Territoire 2015-2020

Conformément aux statuts et aux règles de fonctionnement d'un PETR, suite à la mise en place des commissions thématiques et du conseil de développement, une démarche participative a été mise en place pour l'élaboration du Projet de Territoire 2015-2020.

En s'appuyant sur le diagnostic territorial, qui avait mené pour répondre à l'appel à projet Leader en 2014, ainsi que dans le prolongement de la proposition du nouveau contrat avec la Région, 3 séquences d'ateliers ont été organisées entre le mois d'octobre et le mois de novembre:

- Économie-Emploi-Insertion
- Services-Santé - Vieillesse
- Climat-Énergie
- Tourisme
- Urbanisme durable et habitat
- Culture
- Circuits courts alimentaires
- Mobilité et équipements numériques

Ils ont mobilisé élus et membres du conseil de développement pour aboutir à un document de synthèse, qui a été présenté en session plénière le 1<sup>er</sup> décembre à Villefranche d'Albigeois.

▪ Partenariat avec l'ADEFPAT formation-développement

Le concours de l'ADEFPAT en formation-développement a été mobilisé sur différents projets du territoire, en partenariat avec les Communautés de Communes concernées.

Quatre accompagnements sont arrivés à terme en 2015 :

- Formation en appui au développement commercial des structures touristiques et à l'élaboration de la stratégie de développement touristique de l'Office de Tourisme Centre Tarn
- Formation en appui à l'élaboration de la stratégie de développement touristique de l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour
- Formation en appui à la consolidation de l'entreprise et au développement commercial du centre de vacances de Fontbonne

- Formation en appui à la définition du projet culturel de la Communauté de Communes du Cordais et des Causses

- Communication du territoire :

Un seul numéro spécial de la lettre d'information « Pays'Info » a été édité en mai 2015 : il a été consacré aux résultats et aux projets soutenus dans le cadre du programme Leader 2007-2013.

Le site du Pays est toujours actif en 2015 : la préparation d'un nouveau site interactif est en chantier pour 2016, dans le cadre de la commission culture-communication.

## 2. Programmation 2015 et Contrat Unique Régional 2015-2017

### ✚ La programmation 2015

Le territoire a répondu, avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala à l'appel à projet régional « **Grand Projet pour la Croissance et l'Attractivité** » au titre du développement du Pôle verrier du Carmausin, qui a été retenu par la Région pour un financement exceptionnel de 750 000 € (soit 50% de 1 500 000 € HT).

**Une seule programmation a été montée en 2015**, dans le cadre des nouvelles règles d'intervention de la Région, au titre du contrat unique 2015-2018

- Au Comité de Pilotage stratégique du 7 octobre 2015: 10 opérations ont été présentées pour un montant total de 5 000 423 € (TTC)

Tous les plans de financement des opérations ne sont pas encore arrêtés à ce jour : certaines opérations sont à l'instruction des services de la Région et du Département.

### ✚ La préparation du nouveau contrat proposé par la Région pour la période 2015-2018

Le territoire a travaillé à la proposition de contrat unique 2015-2018, selon les nouvelles règles d'intervention de la Région. Ce contrat sera également cosigné par le département du Tarn.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services de la Région et du Département pour finaliser la proposition de contrat, qui a été approuvé par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

# 3. Actions thématiques

## 1. Missions Habitat et Urbanisme

Suite au diagnostic « habitat, cadre de vie, foncier » sur le territoire du Pays, les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires techniques ont construit et validé un programme d'actions stratégiques articulé autour de deux enjeux principaux : la question foncière et la production de logements locatifs.

La mission, habitat et urbanisme est aujourd'hui consacrée à la mise en place de ces actions en collaboration avec les équipes techniques du territoire (communautés de communes) et les partenaires (DDT, CAUE...).

Il s'agit de mener des actions d'animation et de sensibilisation sur les questions de l'urbanisme et du développement durable (accompagnement des communes dans leurs démarches d'élaboration de documents d'urbanisme ou d'opérations d'aménagement durable) et autour de la thématique du logement (étude sur le parc de logements vacants des centre-bourgs du territoire, montage d'un programme d'amélioration de l'habitat...).

La mission habitat et urbanisme du Pôle Territorial, qui fut également étroitement liée au Plan Climat Energie Territorial du Pays, participe également au programme d'actions TEP CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) avec plusieurs actions sur la réhabilitation des logements et les déplacements.

### Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais:

Le périmètre du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été arrêté le 14 décembre 2012. Le syndicat mixte du SCoT a également été créé.

Le territoire du SCoT a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « SCoT ruraux » et est financé à ce titre-là à hauteur de 1€ par hectare.

Une convention de prestation de service a été signée entre le syndicat mixte du SCoT et le Pôle Territorial afin de mobiliser son ingénierie pour l'animation de la démarche d'élaboration du schéma.

Sur la base du cahier des charges et après consultation, le bureau d'études Terres Neuves a été retenu début 2014. Le travail d'élaboration a démarré en avril 2014.

L'année 2014 a ainsi été consacrée à la première phase de l'élaboration du SCoT, la rédaction du diagnostic. Celui-ci a été partagé lors de réunions publiques en avril 2015 sur chaque territoire intercommunal.

Au mois d'avril, la seconde phase du SCoT a été lancée avec le démarrage du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le PADD constitue une étape charnière. Il est l'expression du projet politique des élus pour le territoire à horizon de 20 ans. Il sera le socle des futures orientations et conditions d'aménagement du territoire.

Quelle organisation territoriale pour demain ? Quelle politique en matière de transports, d'urbanisme, de logements, d'activités économiques et commerciales ?

Quelles ambitions pour la protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Pour accompagner les élus dans le dessin de ce projet à 20 ans, deux grandes soirées thématiques ont été organisées cet été avec les acteurs ressources du territoire (chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...).

Le travail se concentre aujourd'hui sur la place de chaque commune dans le SCoT, des communes à dominante rurale à la centralité urbaine, en passant par les pôles d'équilibre, les pôles ruraux et les communes dites périurbaines. Autant de profils différents qui nuanceront l'application des règles fixées par le SCoT sur le territoire.

Objectif : Un PADD finalisé au premier trimestre 2016 et des réunions publiques ouvertes à tous sur chacune des trois communautés de communes pour partager les travaux.

### **Mise en place de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat :**

Pour agir contre la précarité énergétique et permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, les élus du Pays ont lancé un diagnostic afin d'évaluer le potentiel du territoire en matière de réhabilitation de logements insalubres ou énergivores.

Ce diagnostic a permis d'établir des périmètres pertinents pour la mise en place d'un programme d'intervention, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés.

Deux OPAH issue de ce travail ont été mises en place : la première pour les communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et de VAL 81 (convention avec l'ANAH a été signée fin 2013) et la deuxième pour la communauté de communes du Carmausin-Ségala (convention signée en février 2015).

En 2015, le Pôle a accompagné ce territoire dans la définition et la réalisation des outils de communication nécessaires au succès de l'OPAH.

La reproduction des supports de communication a été financée à hauteur de 70 % par le plan climat du Pôle.

La Pôle participe maintenant au suivi de ces 2 OPAH.

### **Accompagnement groupé des projets d'aménagement pour favoriser les déplacements doux :**

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides a engagé dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial une action visant à diminuer les déplacements et l'usage de la voiture en améliorant la qualité des opérations d'aménagement produites sur le territoire. Une convention entre le CAUE et le Pays a été signée pour formaliser cet accompagnement groupé, sur la période 2012-2013. L'opération a été renouvelée pour la période 2014-2015 avec l'accompagnement de 5 communes supplémentaires.

Objectifs de l'opération :

- Mettre en place une dynamique collective basée sur les échanges mutuels
- Favoriser un urbanisme durable : évolutif, bien intégré et adapté au site et aux besoins de la population.
- Développer des déplacements doux (piétons, cycles) dans un cadre qualitatif.
- Favoriser la création d'espaces publics de qualité.
- Favoriser la qualité du végétal : prévoir une conception du végétal adaptée au site et raisonnée en entretien.

5 nouvelles communes sont engagées dans la démarche avec des projets divers : création de cheminements, aménagement d'espaces publics, création de quartiers d'habitat...

Les paysagistes et architectes-urbanistes du CAUE apportent diagnostic et conseils, avec une vision globale et une déclinaison à toutes les échelles de projet.

Cette opération se prolonge afin de laisser le temps aux élus de s'approprier le travail et de déterminer un périmètre précis d'intervention sur lequel le CAUE les accompagnera jusqu'à la rédaction du cahier des charges en vue du recrutement d'un maître d'œuvre compétent (urbaniste, paysagiste...).

Le programme TEP CV du Pôle Territorial vient appuyer cette action avec un accompagnement à la création de pistes cyclables. Deux communes se sont positionnées : Les Cabannes et Réalmont. Elles bénéficieront ainsi d'un financement exceptionnel dans le cadre de la réalisation de leur projet de piste cyclable.

Cette action vient en support de la mission d'**accompagnement et de suivi des opérations** programmées dans le cadre de la convention territoriale du Pôle Territorial sur les espaces publics et logements communaux (aide au montage de dossier, appui technique...). Plusieurs communes ont ainsi été accompagnées en 2015 et de nouveaux projets sont déjà en cours pour l'année 2016.

## 2. Plan Climat - Energies

Le Pays s'est lancé, en 2011, dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial afin de définir une stratégie et les enjeux du territoire en termes de lutte contre le changement climatique.

Ce Plan Climat doit permettre de préciser comment le Pays peut, à son niveau, contribuer aux objectifs internationaux (Kyoto, stabilisation des émissions GES / 1990 pour Fr), européens (3 x 20%), nationaux (facteur 4 en 2050) et locaux (objectifs d'ici les prochaines élections territoriales) en matière de lutte contre les changements climatiques.

Il devra également permettre de conforter les stratégies régionales (Midi-Pyrénées) et locales (Agenda 21 des collectivités du territoire) définies en matière d'énergie.

### **Mise en œuvre de la plateforme REHAB**



L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la plateforme REHAB (Rénovation énergétique de l'Habitat de l'Albigeois et des Bastides). Cette plateforme doit permettre de doter le territoire de moyens supplémentaires et complémentaires au dispositif existant (OPAH, PIG) pour l'accompagnement des particuliers.

#### Renforcer le repérage et la sensibilisation des habitants :

Des actions de thermographie et l'organisation de soirées de sensibilisation ont été poursuivies. 4 nouvelles communes ont accueilli le dispositif en 2015 :

- Carmaux,
- Pampelonne
- Réalmont
- Monestiés

#### Doter le territoire d'une plateforme numérique, partagée, pour le suivi des dossiers de rénovation

Afin de renforcer les échanges entre conseillers du territoire, le Pole a fait l'acquisition et déployé une plateforme de la rénovation. La société UBITIK et leur outil [www.economisonslenergie.fr](http://www.economisonslenergie.fr) ont été retenus. En cours de déploiement cette plateforme doit permettre de faciliter les échanges, de repérer les initiatives individuelles des particuliers de disposer d'une traçabilité de l'ensemble du parcours de rénovation d'un particulier.

La plateforme est accessible sur le site : [www.economisonslenergie.fr/pays-albigeois-bastides](http://www.economisonslenergie.fr/pays-albigeois-bastides)

#### Doter le territoire d'un ambassadeur de l'efficacité énergétique

Un ambassadeur de l'efficacité énergétique a été recruté en juin 2015 afin de remplir les missions suivantes :

- Visite conseil auprès des propriétaires des logements fortement déperditifs identifiés par les thermographies
- Organisation de permanence pour des conseils
- Participation à l'organisation des nuits de la thermographie...

## **Poursuite du service de Conseil en Energie Partagé.**

Cette mission s'est poursuivie sur la vingtaine de communes.

Les temps forts pour l'année 2015 sont :

- Formation des communes à l'outil en ligne de suivi de la comptabilité énergétique GEPWEB
- - Poursuite des visites du patrimoine pour identifier tous les gisements d'économies d'énergie
- Organisation de réunions publiques dans les communes volontaires pour l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Organisation d'actions collectives
- Accompagnement des collectivités dans leur projet énergétique (rénovation de bâtiments, projet sur l'éclairage public...)

## **Un territoire lauréat de l'appel à projet national : « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte »**



Cette année 2015 a également été un temps de travail conséquent sur l'appel à projet TEPCV. Un programme d'actions concerté a été élaboré pour cet appel à projet et permet au territoire de se doter de nouveaux moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Le Pôle Territorial a également participé à différents réseaux afin de permettre des échanges avec l'ensemble des chargés Plan Climat et territoire engagés dans ces démarches.

## **4 Le programme Leader**

### **1. Clôture du programme: dossier de demande de paiement**

La programmation du programme 2007-2014 s'est achevée au mois de décembre 2014. L'année 2015 a été consacrée à la réalisation des demandes de paiement. De plus, l'association de Pays porteur du programme s'est transformée en PETR (Syndicat mixte).

Au total, 100 projets ont été programmés sur la durée du programme et seulement 3 ont été annulés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 55 dossiers étaient soldés, soit 45 dossiers en attente de paiement. Sur les 45 dossiers en attente, 13 ont été transmis en DDT avant le 31 /12 2014 et 32 dossiers n'avaient pas réalisé leur demande de paiement.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Juin 2015, toutes les demandes de paiement ont été effectuées en dehors celle concernant l'animation. Certaines demandes de paiement sont en attente d'attestation de paiement de la part des cofinanceurs.

1/3 des demandes de paiement du programme ont donc été réalisées sur cette période de 6 mois en collaboration étroite avec les services instructeurs et les cofinanceurs pour effectuer les paiements de leur aide dans les délais avec les certifications correspondantes.

### **2. Bilan de la programmation**

L'enveloppe LEADER, qui a représenté 1 994 714 € de fonds européens, est aujourd'hui entièrement consommée.

Cette enveloppe, attribuée au GAL de l'Albigeois et des Bastides, a permis de soutenir au total 97 projets sur l'ensemble du territoire, représentant près de 7 Millions d'Euros d'investissements. A cette programmation LEADER, s'ajoutent les projets financés par le FEADER régional pour un montant de 692 000 €.

Le territoire a pu ainsi bénéficier de plus 7,5 Millions d'Euros de fonds européens, ce qui correspond à plus de 46 € par habitant, sur cette période.

Avec 20 564 € de montant moyen de FEADER par projet, l'objectif de soutenir également des projets de petite ampleur a été atteint, sur cette génération de programme européen.

Cependant, en comparaison avec les programmes précédents, on observe que les projets sont de plus en plus importants de par la nature des porteurs de projet.

En effet, les maîtres d'ouvrage publics (communes, communautés de communes...) représentent près de 70 % des projets programmés et plus de 87 % de l'enveloppe attribuée.

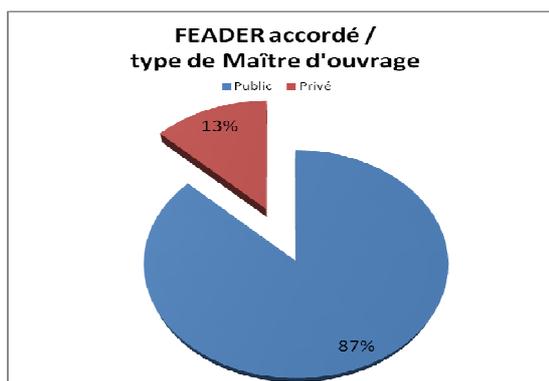
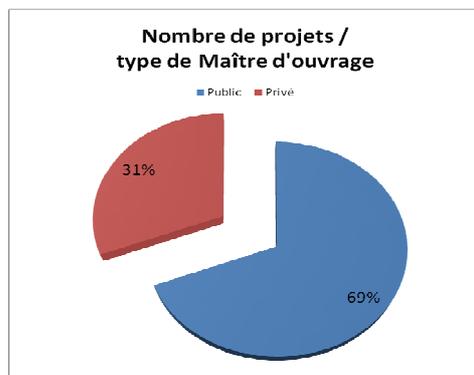
Les porteurs de projets privés (associations ou entreprises) ont eu plus de difficultés à mobiliser ces aides européennes. (respectivement 17 % et 8 % des maîtres d'ouvrage)

La stratégie du territoire, qui devait concerner initialement l'économie, les services et le tourisme s'est fortement recentrée, en cours de programme, sur les services à la population, avec plus de 75 % de l'enveloppe programmée.

Le tourisme, avec 23 % des fonds, est resté stable par rapport à l'enveloppe prévue initialement.

Les projets économiques avec une enveloppe initiale de près de 20 %, n'ont finalement représentés que 2 % des crédits programmés. Cette différence s'explique en grande partie par les contraintes règlementaires et techniques du programme, notamment en raison de l'obligation de mobiliser des cofinancements publics nationaux.

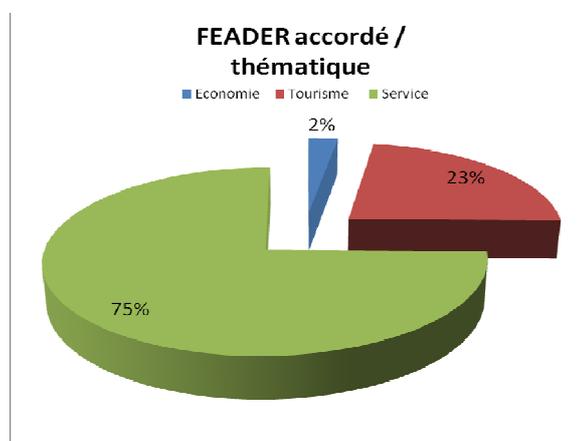
**97 projets** au total avec une majorité de porteurs de projets public (commune, communauté de communes) et 31 % de porteurs de projets privés (17 associations et 8 entreprises)



Sur les 1 994 714 € de fonds FEADER accordé 87 % ont donc été accordés à des maîtres d'ouvrage public.

Les aides européennes avec LEADER et le FEADER régional représentent une aide moyenne de 46 € par habitant.

75 % des fonds ont porté sur la thématique des services



### 3. Communication

#### A. Edition d'un Pays Info spécial LEADER « Bilan ».

Le numéro 25 du Pays Info a été consacré exclusivement au bilan du programme 2007 - 2013 sur les 7 premières pages. En dernière page, une information concernant la candidature au prochain programme réalisée en novembre 2014 a été introduite.

#### B. Visites d'expériences lors du Joli mois de l'Europe

Le Pôle territorial et son comité de programmation a organisé la visite de projets cofinancés par le programme.

Cette dernière visite s'est déroulée le 26 Mai à laquelle ont pu participer une quinzaine de partenaires.

Les visites ont concerné :

- le Bâtiment Multi-fonction de Valdèries (Maison Médicale et le Bar-Restaurant L'Authentique)
- le Cinéma Clap Ciné à CARMAUX
- le Centre Multi activité de Val 81 à VALENCE D'ALBIGEOIS



## 4. Candidature au programme 2014-2020

### Rappel :

Le 13 Juin 2014, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a lancé l'appel à candidature du **programme LEADER 2014-2020**.

Afin d'élaborer une candidature participative, ont été associés le plus grand nombre d'acteurs locaux du territoire.

9 commissions thématiques composées d'élus, techniciens des collectivités, partenaires, associations, professionnels.

Afin de mener la concertation la plus large possible, notamment avec des acteurs locaux qui n'auraient pas été identifiés, il a été lancé également une consultation publique avec un questionnaire thématique et une possibilité de contribution écrite libre.

Pour ce faire, un site internet dédié à la candidature a été créé pour centraliser toutes les informations : questionnaire de contribution, présentation de la démarche LEADER et consultation de l'ensemble des documents liés à la candidature (documents de présentation, compte rendus...).

Cette contribution a été diffusée avec un mailing de plus **5 000 personnes** et a enregistré **113 réponses**. Ces réponses ont permis de vérifier et de valider les enjeux du territoire.

Les contributions écrites ont été nombreuses, avec plus de **270 propositions d'actions** ou de projets.

Le diagnostic et les premières orientations stratégiques ont été par la suite validés et complétés lors du **comité de programmation du 29 Octobre**.

**Un forum de présentation** de la stratégie a été organisé **le 12 novembre** avec l'ensemble des acteurs ayant participé à la démarche pour valider et échanger sur les orientations.

**Un comité technique de validation** des fiches actions avec l'ensemble des partenaires (intercommunalités, département, consulaires, organismes partenaires) a été organisé le **24 novembre**.

Enfin, l'ensemble de la candidature « **RE.LOC.A.L.I.S.E.R** » et notamment la maquette financière a été validée par le bureau de l'association de Pays le **26 Novembre 2014**.

La candidature du territoire a été sélectionnée en Commission Permanente de la région Midi Pyrénées en date du **9 Juillet 2015** avec une enveloppe attribuée de **2 270 000 €**. Cette candidature a fait l'objet de certaines réserves avec des demandes de précisions.

Suite à cette notification, a été transmise à l'autorité de gestion, **le 30 Juillet 2015**, une modification de la candidature afin d'apporter les précisions demandées ainsi qu'une nouvelle maquette financière.

La convention tripartite est en cours de finalisation.